

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE du 11 décembre 2008

L'an deux mille huit, le 11 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de St Laurent Rochefort, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAPELON, Président.

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54 / Date de la convocation : 1^{er} décembre 2008

Présents avec pouvoir de vote : 48

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Linda MOLLON,

Bussy-Albieux : Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivièrre d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Christian GIMBERT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE,

Montverdun : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELO, Christine DAVAL (suppléante),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Jean-Luc VENET (suppléant)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ESSERTEL (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET (suppléante)

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Christian MASSACRIER (Boën), Bernard VIAL (Bussy-Albieux), Marie-Hélène BRIAT (Marcilly le Châtel), Pascal BARRIER (St Sixte), Liliane GUYOT (Ste Foy St Sulpice),

M. le Président ouvre la séance en donnant la parole à M. Gilles Thomas, Maire de St Laurent Rochefort. Ce dernier remercie tous les délégués communautaires venus nombreux et les informe de la parution du premier bulletin d'information réalisé par la commune de St Laurent Rochefort, qu'ils auront le plaisir de pouvoir parcourir en fin de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 6 novembre 2008

M le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la précédente réunion joint avec la convocation, ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2. Environnement

2.1. Vote du montant de la part pour la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et répartition du nombre de parts pour l'année 2009

M. Pierre Drevet, Vice-Président, informe l'assemblée que depuis 1996, la Communauté de communes du Pays d'Astrée a instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service d'élimination des déchets. Ce service fait l'objet d'un **budget annexe**, dont les principaux postes de dépenses sont : la collecte et traitement des déchets ménagers recyclables ou non, l'exploitation de la déchèterie, la communication autour de la collecte sélective, les prestations extérieures (mission CILDEA), les pertes sur créances irrécouvrables, les dépenses imprévues (augmentation éventuelle des tonnages...) et les amortissements de la déchèterie et des dépenses d'investissements en matériel. Les recettes de ce budget sont le produit de la redevance ordures ménagères, l'éventuel excédent de l'exercice antérieur, la vente de produits (reprise des métaux, cartons, verre, JMR journaux magazines revues/ EMR emballages ménagers recyclables) et les soutiens Eco-emballages pour la communication et la valorisation de la tonne triée.

Chaque année, la commission environnement travaille sur des hypothèses de budget prévisionnel, au vu des évolutions des tonnages, du service ou des nouveaux projets. Pour 2009, la commission réunie le 18 novembre dernier, propose ainsi d'envisager un fonctionnement avec un ambassadeur du tri recruté à partir de septembre 2009, et la création d'un poste d'agent environnement financé à 80% par le budget annexe déchets ménagers et 20% par le budget général. Afin, entre autres, d'anticiper la hausse prévue de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui va passer de 8,50 €/tonne à 13,00 €/tonne en 2009 pour atteindre ensuite 40,00 €/tonne en 2015, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2,00 € de la valeur de la part : passer de 77,00 € à 79,00 €. Cette hausse de la TGAP n'est pas sans conséquence puisqu'elle représente une augmentation de 10,00 € par part perçue sur la période 2009-2015. L'augmentation proposée de la valeur de la part est de 2,60%.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE du 11 décembre 2008

La facturation est établie au vu de la situation en date du 1^{er} janvier 2009. La répartition du nombre de parts est proposée dans un tableau récapitulatif joint au dossier de préparation de la séance.

M. Pierre DREVET souhaite que la communauté de communes soit encore plus performante dans ses résultats et continue à maîtriser les coûts du service. Il précise également que 2008 est la dernière année de rattrapage des décalages de facturation et que 2009 sera un exercice réel sur 12 mois. Les résultats estimés pour 2008 sont excédentaires de l'ordre de 54 milliers d'euros sur la section de fonctionnement et de 73 milliers d'euros sur la section d'investissement.

A la demande de M. Louis Bouchet, Maire de Marcilly le Châtel, M. Pierre DREVET précise que le poste envisagé d'ambassadeur du tri serait pour 65% pour plus de communication de proximité (porte à porte, associations...) et pour 35% pour une présence à la déchèterie pour l'accueil des déchets végétaux. Ce poste pourrait être pourvu par un contrat aidé et bénéficier des aides d'Eco-Emballages. Le profil n'est pas encore arrêté. M. Pierre Chossonery, Maire de St Etienne le Molard, souligne alors que la communication doit pouvoir être également faite par l'entreprise, qui ne doit pas collecter les caissettes jaunes si elles ne sont pas sorties la bonne semaine ou si le contenu est inadapté. La qualité du tri devrait aussi passer par le personnel des équipes de ramassage.

M. Hubert Marcoux, conseiller délégué pour L'Hôpital sous Rochefort, remarque par ailleurs que les contenants de collecte sont parfois mal repositionnés et qu'ils occasionnent des gênes et d'éventuels problèmes de responsabilité. M. Pierre Drevet rappelle par ailleurs les avantages du co-compostage tel qu'envisagé, puisqu'il permet de limiter les coûts en diminuant les frais de transport de ces déchets fermentescibles.

S'agissant de la répartition du nombre de parts par catégorie d'administrés, M. Louis Bouchet demande pourquoi de nouvelles tranches sont apparues et quelle est la population retenue. Après discussion, il est proposé pour 2010 de réfléchir à de nouvelles affectations (nombre d'habitants, de bâtiments publics, m² de bâtiments...). La population habituellement prise en compte est la population sans double compte (recensement 99 ou recensements complémentaires). Hubert Coudour, Maire de Cezay, remarque que ce type d'observations aurait pu être fait en bureau, s'il avait été réuni avant le conseil.

Après en avoir délibéré, le montant de la part et ses modalités de répartition sont adoptées à l'unanimité.

2.2. Bon de commande pour 2009 du marché d'exploitation de la déchèterie

Le marché de transfert, traitement des matériaux et gardiennage de la déchèterie de la Presle à Arthun est un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans plus 3 fois un an renouvelable. La première période du marché a démarré le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 décembre 2010. L'entreprise attributaire est SITA.

Il y a lieu de préciser, par bon de commande pour 2009, la nature des prestations demandées en lien avec les Règlement de Consultation, Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du dossier initial du marché.

Il est ainsi proposé pour 2009 deux modifications au précédent bon de commande :

- une augmentation du nombre d'heures d'ouverture, sur la période des horaires d'été, de 10 heures hebdomadaires, en ouvrant la déchèterie, les mardi et jeudi après-midi de 14h30 à 18h30 et les vendredi et samedi après-midi dès 13h30 (au lieu de 14h30) jusqu'à 18h30.
- mise en place de la filière de co-compostage au dernier trimestre 2009

Le bon de commande pour l'année 2009 est d'un montant prévisionnel minimal de 175 765,74 euros HT. Après en avoir délibéré, le bon de commande pour 2009 à SITA est adopté à l'unanimité.

2.3. Projets d'aménagement de la déchèterie : assistance à maîtrise d'ouvrage

La Communauté de Communes possède une réserve foncière sur le site de la déchèterie. Il est envisagé de construire la plate forme de stockage à cet endroit. Compte-tenu des travaux d'aménagements de la plate-forme, il est proposé d'en profiter pour réaliser d'autres aménagements permettant de rendre la déchèterie encore plus fonctionnelle et adaptée aux besoins d'aujourd'hui en termes de gestion des déchets.

Les premières options envisagées sont :

- la réalisation d'une plate-forme de 1500 à 2000 m² sur une aire bétonnée équipée d'un système de récupération des jus et eaux de ruissellement,
- la réalisation d'un quai de dépose pour les usagers avec 4 ou 5 emplacements de bennes posées sur des aires bétonnées.
- la réalisation d'un enrobé sur les surfaces de circulation des véhicules

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE du 11 décembre 2008**

- la clôture de l'ensemble de la nouvelle zone aménagée, prenant en compte la possibilité d'évolutions.
L'estimation des investissements est comprise entre 150 000 € HT et 178 000 € HT pour les aménagements et entre 18 000 € HT et 22 000 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Afin de réaliser ces travaux, la communauté de communes devra s'adjoindre les services d'un prestataire réalisant une assistance à maîtrise d'ouvrage. Une consultation est donc nécessaire. Elle est décidée à l'unanimité.

2.4. Modifications du règlement intérieur de la déchèterie

Un règlement intérieur a été adopté dès juin 2003 pour le bon fonctionnement de notre déchèterie. Celui-ci doit désormais être modifié pour tenir compte notamment de l'adoption de la charte départementale d'accueil des déchets des professionnels, de la tarification adoptée. Après lecture des principaux chapitres modifiés, le règlement tel que modifié est adopté à l'unanimité.

M. Jacky Thévenet, Maire de L'Hôpital sous Rochefort souhaite faire quelques remarques sur le fonctionnement de la déchèterie. La localisation du panneau d'entrée n'est pas judicieuse, le comportement de certains usagers, y compris agents communaux, n'est pas exemplaire. Les apports doivent être préalablement triés et le site doit être laissé propre. Il s'inquiète par ailleurs de la sécurité de l'agent d'exploitation de la déchèterie, seul sur site. M. Pierre Drevet répond qu'en effet dans le cadre des aménagements à réaliser, l'implantation du panneau pourra être revue, que depuis 4 ans, il y a 2000 entrées supplémentaires par an à la déchèterie. L'opportunité d'une gestion directe de la déchèterie par la communauté de communes devra être réétudiée en commission environnement.

3. Finances

3.1. Validation des montants définitifs d'attributions de compensation 2008

M. Jean-Luc SOUZY, Vice-président, rappelant qu'en 2004, la communauté de communes décidait de passer d'une fiscalité additionnelle à la TPU, taxe professionnelle unique, précise ainsi que dès 2005, la communauté de communes a perçu l'intégralité des produits de TP (taxe professionnelle) sur le territoire des 18 communes, les communes percevant la totalité des produits TH, TFB et TFNB (la fiscalité « ménages »). La communauté de communes doit dès lors verser aux communes une attribution de compensation. L'attribution de compensation constitue pour les EPCI une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Elle correspond au produit de TP perçu par la commune l'année précédant l'instauration de la TPU, complété de certaines compensations (dont la part salaires), mais diminué de la fiscalité ménage communautaire « récupérée » par la commune.

La CLETC, commission locale d'évaluation des transferts de charges, réunie le 4 décembre propose les montants suivants :

	montants provisoires	rôles supplémentaires au titre de la TP 2004	montants définitifs
Ailleux	10 046	0	10 046
Arthun	- 2 948	0	-2 948
Boën	494 293	0	494 293
Bussy Albieux	46 249	0	46 249
Cezay	911	0	911
Débats Rivière d'Orpra	508	0	508
L'Hôpital sous Rochefort	- 44	0	-44
Leigneux	35 805	0	35 805
Marcilly le Châtel	35 490	0	35 490
Marcoux	76 605	0	76 605
Montverdun	151 612	0	151 612
Sail sous Couzan	201 371	0	201 371
Saint Etienne le Molard	27 932	0	27 932
Saint Laurent Rochefort	1 781	0	1 781
Saint Sixte	92 234	0	92 234
Sainte Agathe la Bouteresse	108 346	0	108 346
Sainte Foy Saint Sulpice	5 752	0	5 752
Trelins	40 295	0	40 295
TOTAL	1 326 238	0	1 326 238

Après en avoir délibéré, ces montants sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE du 11 décembre 2008

3.2. Validation du montant de fonds de concours pour la commune de Sail sous Couzan

M. Jean-Luc SOUZY, Vice-président, informe l'assemblée qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. La communauté de communes, en conseil du 05/04/07, a approuvé la mise en place de fonds de concours pour financer la réalisation de projets d'équipements structurants dans le domaine économique. Le projet aidé doit être de rayonnement intercommunal et de nature à favoriser le développement économique et touristique du territoire. Le plafond de fonds de concours est fixé à 50 000 € des dépenses éligibles du projet avec un taux plafond de subvention publiques de 80 % y compris le fonds de concours.

Deux projets communaux ont ainsi pu bénéficier des fonds de concours :

- Ste Foy St Sulpice pour la construction d'une boulangerie dans le centre bourg de la commune, avec 50 000 euros représentant 14% du montant total HT de l'opération
- St Sixte pour la réhabilitation du bar auberge épicerie multiservices avec 3 chambres d'hôtes, situé dans le bourg, avec 50 000 euros représentant 7% du montant total HT de l'opération

Lors du conseil communautaire du 27 novembre 2007, la demande de fonds de concours présentée par la commune de Sail sous Couzan pour le projet de rénovation du Githôtel Les Sires de Sémur a été validée, mais son montant définitif non arrêté dans l'attente des décisions des autres cofinanceurs. La commune de Sail sous Couzan sollicite aujourd'hui à nouveau le fonds de concours pour la rénovation des chambres du Githôtel. Le projet vise à créer 7 chambres pour l'hôtel. Le coût prévisionnel est de 471 204,50 € HT (dont 419 000 € de travaux et 52 504,5 € d'honoraires). Le fonds de concours sollicité est de 50 000 euros, soit un peu plus de 10% du coût global.

Après en avoir délibéré, ce montant de 50 000 euros de fonds de concours de la communauté au projet de la commune de Sail sous Couzan est adopté à l'unanimité. Une convention financière sera signée entre le Président et le Maire.

3.3. Décisions budgétaires modificatives pour l'exercice 2008

M. Jean-Luc SOUZY, Vice-président, propose à l'assemblée des décisions budgétaires modificatives qui s'avèrent nécessaires pour les budgets suivants :

Budget général dépenses d'investissement pour 5 000 euros

Budget déchets ménagers dépenses / recettes de fonctionnement pour 37 000 euros

Budget ateliers partagés dépenses / recettes de fonctionnement pour 2 000 euros

Budget Champbayard dépenses / recettes de fonctionnement pour 10 euros

Elles sont toutes adoptées à l'unanimité.

3.4 Calendrier de préparation du budget 2009

M. Jean-Luc SOUZY, Vice-président, propose à l'assemblée, le calendrier suivant :

- Remise des éléments financiers par les techniciens et élus le 15 janvier 2009
- Réunions de travail les 22 et 29 janvier 2009
- Réunion Président-Vice-Présidents le 18/02/09
- Commission finances le 5 mars 2009. Il est proposé de passer directement de la commission au conseil sans bureau préalable. A la demande de l'assemblée, il est décidé de fixer un bureau spécifique au budget le jeudi 12 mars 2009 à 20h30
- Conseil le jeudi 19 mars 2009 à 20h30. Ce conseil sera accueilli par la commune de Ste Agathe la Bouteresse.

4. Economie

Mme Agnès TARIT, Vice-présidente, propose de donner délégation au Président pour signer la vente de terrains du parc d'activités de Champbayard à un porteur de projet. La société Technic Toiture actuellement installée à Sail sous Couzan, en location, souhaite en effet acheter et construire sur notre parc d'activités de Champbayard. L'activité de cette société est la couverture, le bardage, l'isolation et la zinguerie. La superficie envisagée est entre 3700 et 3800 m² pour 600 m² de bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, approuve la vente d'un terrain de 3 765 m² environ à l'entreprise Technic Toiture, à 10 € HT le m², soit 11,96 € TTC le m², et autorise Monsieur le Président à signer un compromis de vente avec cette entreprise ainsi que l'acte de vente à intervenir.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE du 11 décembre 2008

5. Questions diverses

5.1. Projet de territoire

M. Bernard MIOCHE Vice-président, informe l'assemblée du calendrier des prochaines commissions avec le projet de territoire comme seul ordre du jour

- jeudi 08/01/09 - 18h – commission services à la population et sports
- jeudi 08/01/09 - 20h30 – commission tourisme et culture
- jeudi 15/01/09 - 18h – commission économie
- jeudi 15/01/09 - 20h30 - commission environnement

Elles ont toutes lieu à Goutelas.

5.2. SCOT Loire Centre

M. Bernard CHAPELON Président, informe l'assemblée du calendrier de préfiguration du syndicat mixte, de la demande de validation du périmètre aux services de l'Etat. Une délibération d'ajustement est nécessaire pour concordance de toutes les délibérations des 7 EPCI.

L'objectif d'un SCOT est de favoriser une coopération entre l'ensemble des communes faisant partie d'un même bassin de vie.

Le SCOT impose ses orientations (principe de compatibilité) :

- aux documents de planification sectoriels (PLH programmes locaux de l'habitat)
- aux documents d'urbanisme : PLU, cartes communales
- à certaines opérations foncières et d'aménagement (ZAC, ZAD...)

En cas d'incompatibilité avec le SCOT, les documents d'urbanisme déjà en place devront être révisés dans les 3 ans après que le SCOT ait été approuvé.

5.3. Informations sur le comité de ligne ferroviaire

M. Dominique ROCHE, Vice-président, rend compte du comité de ligne du 4 décembre dernier. La gare de Boën connaît en moyenne une fréquence de 83 passagers par jour. Elle est desservie par 13 trains commerciaux.

L'arrêt à la gare de La Terrasse sera rétabli à compter du lundi 15 décembre 2008.

5.4. Prochain bureau communautaire

M. Bernard CHAPELON Président, informe l'assemblée d'un bureau spécial enfance le jeudi 5 février à 20h30 « constats et perspectives pour les dispositifs d'accueil de l'enfance et de la petite enfance ».

5.5. Préparation du bulletin d'information de la Communauté

M. Thierry GOUBY informe l'assemblée de la parution courant janvier du prochain bulletin d'information de la communauté. Il sera distribué par les services de La Poste.

5.6. Questions diverses

Mise en place d'un service de portage de repas en liaison froide : M. Bernard CHAPELON Président, informe l'assemblée de la réunion organisée le 22 décembre après-midi à la Maison Moizieux par la commune de Boën pour le CCAS et le foyer résidence. Toutes les communes de la communauté et leurs CCAS sont invités à cette réunion d'information sur ce nouveau service, actuellement en phase de test.

Centre Equestre Régional du Forez : M. René Couturier, conseiller délégué pour Trelins, informe l'assemblée d'une visite du CERF le samedi 13 décembre 2008 à 10h30 à l'initiative de la SICA, société d'intérêt collectif agricole, propriétaire de la partie équestre des installations.

La séance est levée à 22h45.

M. le Maire de St Laurent Rochefort invite tous les conseillers présents au verre de l'amitié offert par sa commune.